



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Règlement #308-2026 relatif à l'entretien et l'occupation des bâtiments

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 14 avril 2026, le Conseil municipal a adopté, par résolution et conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le **projet de « Règlement #308-2026 - Entretien et occupation des bâtiments »**.

Ce projet de règlement a pour objet d'établir des obligations minimales visant à empêcher le déperissement des bâtiments, préserver l'intégrité structurale, assurer la protection contre les intempéries et garantir la sécurité des occupants et du public.

Le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation est prévue dans le cadre de cette modification réglementaire. Cette assemblée aura pour objet d'expliquer les modifications proposées, ainsi que d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les modifications proposées.

L'assemblée de consultation se tiendra :

LUNDI, 25 MAI 2026 À 19H00

À la salle municipale, située au 1060, rang Saint-Pierre, Hérrouxville

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement à l'hôtel de ville, situé au 1160, rang Saint-Pierre entre 9h et 12h et 13h à 16h30, du lundi au jeudi et entre 9h et 12h, le vendredi ou sur le site Internet de la municipalité : <http://www.municipalite.herouxville.qc.ca/>.

Donné à Hérrouxville
Ce 6^e jour du mois de mai 2026

Denise Cossette,
Directrice générale et Greffière-Trésorière